

République Française

Département de la Loire



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**N° : 2026/11**

**Séance ordinaire du 20 mai 2026**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

### Présents :

- |                                    |                           |
|------------------------------------|---------------------------|
| 1. M. Christophe BAZILE, Président | 9. Mme Arlette MATHIEU    |
| 2. Mme Cécile MARRIETTE            | 10. Mme Chantal PROTIERE  |
| 3. Mme Anne GIROUDON               | 11. Mme Stéphanie MAZIOUX |
| 4. Mme Annabel TURNEL              | 12. M. Olivier BOUNIARD   |
| 5. Mme Corinne JACQUEMONT          | 13.                       |
| 6. M. Martial CHAUMARAT            |                           |
| 7. Mme Amélie DE ALMEIDA           |                           |
| 8. Mme Carol DE SIQUEIRA           |                           |

### Absent.s ayant donné pouvoir :

Aucun

### Excusé.s :

Mme Cécile BROQUAIRE, Représentante d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Renaître)

### **OBJET DE LA DELIBERATION : Vote pour la création d'une Commission Permanente**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R.123-19 lequel autorise le Conseil d'administration à mettre en place une Commission Permanente à laquelle il peut attribuer certaines compétences ;

Considérant la nécessité pour le CCAS de pouvoir répondre à l'urgence de certaines situations qui oblige une solution immédiate, en réunissant une instance collégiale plus légère que le Conseil d'administration et au fonctionnement plus souple ;

Monsieur Christophe BAZILE, Président, propose au Conseil d'administration la mise en place d'une Commission Permanente dans les conditions suivantes :

La Commission Permanente aura pour but d'attribuer des prestations financières pour éviter de différer dans le temps la réponse à des demandes pouvant présenter un caractère d'urgence. Elle sera compétente pour les prestations supérieures à **300€** et inférieures ou égales à **800€**. Ces montants seront révisables chaque année.

Cette commission étant permanente, se réunira à la demande du Président ou du Vice-Président ou du Vice-Président délégué, sans ordre du jour, sans condition de quorum. Elle rendra compte de ses décisions, relevant de la catégorie des délibérations, à chaque séance du Conseil d'Administration.

Elle sera composée de cinq membres choisis parmi les administrateurs : la Vice-Présidente, 2 membres élus et 2 membres de la société civile. Monsieur Christophe BAZILE, Président, propose les candidatures de :

Madame Annabel TURNEL et Madame Corinne JACQUEMONT (membres élus) – Madame Carol DE SIQUEIRA et Madame Arlette MATHIEU (membres de la société civile).

Le vote a lieu à main levée.

Nombre de votants : 12

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 12

Nombre d'abstentions : 0

**Mmes Annabel TURNEL, Corinne JACQUEMONT, Carol DE SI QUEIRA et Arlette MATHIEU  
sont élus à l'unanimité membres de la Commission permanente.**

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 20 MAI 2026.

**LE PRESIDENT DU CCAS,  
Christophe BAZILE**

